



Délai pour travaux non respecté et acompte demandé. Que faire ?

Par JPMorgan

Bonjour, ma compagne et moi avons fait appel à un artisan pour réaliser des travaux de rénovation dans notre chambre à coucher.

Nous avons signé le devis en date du 26 janvier dernier avec une date de début des travaux souhaitée au 17 mars. Après l'avoir recontacté de vive voix en février pour savoir s'il avait bien reçu le devis signé il me renvoie un SMS en date du 22 février pour me confirmer sa réception et qu'il m'enverrait la facture d'acompte. Nous sommes le 14 mars et toujours rien.

Je l'ai recontacté hier et il me confirme ce jour après envoi de mail + SMS ce matin qu'il me la fait parvenir en fin de journée. Par ailleurs il m'indique avoir noté de faire les travaux la semaine du 24 au 28 mars.

Je précise qu'aucun acompte n'a été versé à ce jour et il réclame 30% à la commande et le solde à réception de facture (la mention est apparue sur un premier devis que nous avons signé mais qu'on a fait modifier car on a rajouté une prestation supplémentaire). Sur le dernier devis qui est définitif, cette mention n'apparaît pas. De vive voix, il m'a dit qu'il faut verser l'acompte par virement...

Comment ça se passe dans ce cas ? Est-il en droit de nous réclamer cet acompte ? Comment éviter de se faire arnaquer ?

Merci pour votre réponse.